

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

« AMINA »

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société tunisienne d'assurance vie et de capitalisation « **AMINA** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2012** tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**.

Bilan d'AMINA au 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	AU 31/12/2012			NET AU 31/12/2011
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	Note 4	249 568	210 411	39 157	77 162
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		249 568	210 411	39 157	77 162
Actifs corporels d'exploitation		246 635	171 873	74 763	80 603
AC21 Installations techniques et machines		216 884	145 492	71 392	74 527
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		29 751	26 381	3 371	6 076
Placements	Note 5	17 990 488	927 875	17 062 613	15 154 916
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>		3 629 888	39 000	3 590 888	3 597 388
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		445 223	39 000	406 223	412 723
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		3 184 665		3 184 665	3 184 665
AC33 <u>Autres placements financiers</u>		14 360 600	888 875	13 471 724	11 557 528
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		7 062 407	854 802	6 207 605	7 400 784
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		4 492 256	29 685	4 462 571	4 097 000
AC334 Autres Prêts		62 771	0	62 771	59 744
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 500 000	0	1 500 000	0
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte		1 243 166	4 388	1 238 777	
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>				0	0
Créances	Note 6	2 186 209	166 980	2 019 229	2 064 074
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		1 161 546	166 980	994 566	921 240
AC611 Primes acquises et non émises		118 052		118 052	141 942
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		1 043 494	166 980	876 514	779 298
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>		66 869		66 869	11 572
AC63 <u>Autres Créances</u>		957 794	0	957 794	1 131 262
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		766 040		766 040	686 543
AC633 Débiteurs divers		191 754		191 754	444 719
Autres éléments d'Actif	Note 7	827 087		785 004	1 183 724
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>		215 060	42 083	172 977	60 283
AC721 <u>Frais d'acquisition reportés</u>		346 772		346 772	484 473
AC722 <u>Charges à répartir</u>		45 899		45 899	74 532
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>		219 356		219 356	564 437
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		188 799		188 799	168 527
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		30 557		30 557	395 910
Total de l'Actif :		21 499 987	1 519 222	19 980 765	18 560 479

Bilan d'AMINA au 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CP1 Capital social ou fonds équivalent		3 000 000	3 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		332 781	332 781
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		-2 332 420	-1 335 115
Total capitaux propres avant résultat :		1 443 675	2 440 980
CP6 Résultat au 31/12		150 465	-997 305
Total capitaux propres avant affectation :	Note 8	1 594 140	1 443 675
PA2 Provisions pour autres risques et charges		113 457	228 894
PA22 provisions pour impôts		0	113 608
PA23 Autres provisions		113 457	115 286
Crédit Fournisseurs d'Immobilisations		<u>6 242</u>	
PA3 Provisions techniques brutes	Note 9	15 159 373	14 123 537
PA320 Provisions d'assurances Vie		14 241 210	13 548 201
PA330 Provisions pour sinistres Vie		817 429	444 841
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		27 603	52 291
PA360 Autres provisions techniques Vie		73 131	78 204
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte		1 532 827	0
PA6 Autres dettes	Note 10	1 227 643	2 248 313
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		0	12 219
PA63 <u>Autres dettes</u>		1 227 641	2 236 094
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		144 532	40 311
PA634 Crédoeurs divers		1 083 037	2 195 677
PA635 Concours bancaires		72	106
PA7 Autres passifs	Note 11	347 085	516 060
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>		347 085	516 060
Total des capitaux propres et du Passif :		19 980 765	18 560 479

**Etat de résultat technique vie d'AMINA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations Brutes au 31/12/2012	Cessions au 31/12/2012	Opérations Nettes au 31/12/2012	Opérations Nettes au 31/12/2011
PRV1	Primes	Note 12	4 623 080	<69 438>	4 553 642	3 203 627
	PRV11 Primes émises et acceptées		4 623 080	<69 438>	4 553 642	3 203 627
PRV2	Produits de placements	Note 13	2 808 184		2 808 184	997 464
	PRV21 Revenus des placements		621 535	-	621 535	664 706
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		1 662 004	-	1 662 004	318 912
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		524 645	-	524 645	13 846
CHV1	Charge de sinistres	Note 14	<1 832 136>	125 400	<1 706 736>	<1 853 115>
	CHV11 Montants payés		<1 459 548>	125 400	<1 334 148>	<2 030 574>
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		<372 588>	-	<372 588>	177 459
CHV2	Variation des autres provisions techniques	Note 15	<2 196 075>		<2 196 075>	<1 608 911>
	CHV21 Provisions d'assurance vie		<693 009>	-	<693 009>	<1 574 555>
	CHV22 Autres provisions techniques		29 761		29 761	<34 356>
	CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		<1 532 827>		<1 532 827>	-
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes	Note 16	<140 791>		<140 791>	<93 664>
CHV4	Frais d'exploitation	Note 17	<862 532>		<862 532>	<817 247>
	CHV41 Frais d'acquisition		<541 534>		<541 534>	<205 947>
	CHV43 Frais d'Administration		<320 998>		<320 998>	<611 300>
CHV5	Autres charges techniques	Note 18	<349 516>		<349 516>	<178 672>
CHV9	Charges des placements	Note 19	<1 886 510>		<1 886 510>	<706 384>
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<56 497>		<56 497>	<25 841>
	CHV92 Correction de valeur sur placements		<1 638 386>		<1 638 386>	<310 664>
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		<191 627>		<191 627>	<369 879>
CHV12	Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	Note 20	<80 353>		<80 353>	<31 787>
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		83 351	55 962	139 313	<1 088 689>

**Etat de résultat d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de Résultat		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	139 313	<1 088 690>
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</u>	80 353	31 787
PRNT2	Autres produits non techniques	113 608	62 819
CHNT3	Autres charges non techniques	<178 186>	
	Résultats provenant des activités ordinaires	155 088	<994 084>
CHNT4	Impôts sur le Résultat	<4 623>	<3 221>
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	150 465	<997 305>
	Effet des modifications comptables		
	Résultat net après modifications comptables :	150 465	-997 305

**Tableau des engagements reçus et donnés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
HB1	Engagements reçus	711 945	783 945	794 945
	<i>Engagements hypothécaires reçus sur Prêts octroyés</i>			
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	711 945	783 945	794 945
HB2	Engagements donnés	949 651	1 899 303	2 848 954
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	949 651	1 899 303	2 848 954
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Etat de flux d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note 22		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		3 957 261	2 594 091
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		<1 407 881>	<1 852 122>
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			<50 600>
E9 Commissions versées aux intermédiaires		<103 803>	<64 924>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		<315 593>	<2 099 928>
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		<13 106 875>	<8 185 151>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		10 284 342	9 193 963
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		<179 284>	
E16 Produit financiers reçus		929 111	546 802
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		1 736	
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		59 014	82 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	Note 23		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			<6 130>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		66 677	
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		66 677	<6 130>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Note 24		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		125 691	76 001
Trésorerie de début d'exercice		89 299	13 297
Trésorerie de fin d'exercice		214 990	89 299

NOTES AUX ETATS FINANCIERS au 31/12/2012

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par la Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 : Présentation de la Société

La Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA » est une Société Anonyme au capital de 3 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

A l'image du secteur des assurances vie en Tunisie, AMINA s'est résolument engagée dans un processus de réformes structurelles et organisationnelles en vue de relancer et de redynamiser son activité.

En 2012, la compagnie a poursuivi les divers chantiers de grandes envergures lancés en 2011. Les principales réalisations de l'exercice s'articulent autour de:

• Sur le Plan Commercial

- Poursuite de la dynamisation de croissance du chiffre d'affaires de la branche vie : Par rapport à l'année 2011, le chiffre d'affaires enregistré est passé de 3.2 millions de dinars à 4.6 millions de dinars en 2012, soit un taux d'évolution de 42% tiré notamment par la vente du nouveau produit collectif VISTA.
- Le développement de nouveaux produits individuels en unités de compte : Il s'agit du développement des produits individuels VALORIS . Leur lancement officiel sur le marché est prévu pour mi 2013.
- Poursuite de l'assainissement du portefeuille vie en matière de recouvrement par le biais d'une politique commerciale et marketing adéquate.

• Sur le Plan Système d'information :

- La mise en place et le développement du nouveau logiciel LOGIVIE : Il s'agit d'un support de dernière technologie, largement plus moderne et plus complet que les systèmes actuellement utilisés par la Compagnie. L'avantage du logiciel LOGIVIE est entre autre de centraliser la gestion de tous les contrats vie et de faciliter la communication aussi bien à l'intérieur de la Compagnie qu'à travers ses points de vente, afin de donner la même qualité de prestations à nos clients où qu'ils se trouvent. Ce nouveau système d'information permettra également la gestion et l'automatisation d'une gamme plus complexe des produits à savoir, les produits en unités de compte.

A cet effet, l'année 2012 a vu la réalisation d'actions importantes en matière de déploiement et de développement du système LOGIVIE. Le démarrage a eu lieu avec le produit en « garantie de prêt » et s'étalera ultérieurement pour l'ensemble des produits de la Compagnie.

Le système d'exploitation LOGIVIE a été mis en exploitation en Avril 2012 pour couvrir le produit TDI en « garantie de prêt ».

• Sur le Plan Organisationnel :

- La réorganisation de la Compagnie : Toute une organisation structurée et opérationnelle a été mise en place au sein de la Compagnie.

- Le lancement du projet de transfert du portefeuille vie du GAT Assurances à Assurance AMINA été mis en route en 2012 et a couvert les nouvelles souscriptions GAT vie en attendant le transfert de tout le portefeuille existant GAT vie prévu en 2014.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des Etats financiers et méthodes comptables

Les états financiers de AMINA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons du trésor, les prêts au personnel...

A la date d'inventaire, les titres cotés sont évalués au Coût Moyen Pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins values éventuelles font l'objet d'une provision.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

- 1) Les Provisions Mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

- 2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2011 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2012.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3) Les réserves de stabilité :

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

• Les Etats de Résultat :

Conformément à la Norme Comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, AMINA a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Elles correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

• **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par AMINA sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif 19 980 764 dinars (dont 1 443 675 Dinars comme total Capitaux propres) contre 18 560 478 dinars en 2011 accusant ainsi une hausse de 8%.

L'exercice 2012 a dégagé un résultat bénéficiaire de 150 463 dinars contre un déficit net d'impôt de 997 305 dinars en 2011.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2012 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 4 553 642 dinars contre 3 203 627 dinars l'exercice 2011.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de AMINA de l'exercice 2012.

Note sur le Bilan

Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008 et de charges à répartir, ils totalisent au 31 décembre 2012 une valeur nette de 39 157 dinars contre une valeur nette de 77 162 dinars au 31 décembre 2011.

En 2011, AMINA a engagé des frais pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des contrats vie « LOGIVIE ». Ces frais occasionnés par la dite achat ont été classés comme étant 'Immobilisation incorporelle en cours' pour un montant total de 115 166 dinars.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2012 une valeur brute de 246 636 dinars les amortissements totalisent 171 873 dinars soit une valeur nette de 74 763 dinars contre une valeur comptable nette de 80 603 dinars à fin 2011.

Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de AMINA totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 17 062 612 dinars contre 15 154 916 dinars au 31 décembre 2011, soit une hausse de 13%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Eléments	2012			2011		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Placements						
Terrains et Constructions	445 223	39 000	406 223	445 223	32 500	412 723
Bon du trésor	3 654 000		3 654 000	3 127 000	-	3 127 000
Emprunts obligataires	808 571		808 571	970 000	-	970 000
Compte à terme	1 500 000		1 500 000		-	-
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	6 486 917	304 871	6 182 045	7 650 747	287 013	7 363 734
Titres et Actions non cotés	3 760 155	549 931	3 210 224	3 842 155	620 439	3 221 715
Autres prêts	62 771		62 771	59 744	-	59 744
Sous total placement	16 747 322	923 487	15 823 835	16 124 554	969 638	15 154 916
Placements représentant les provisions techniques afférents aux contrats en unités d compte						
Titres cotés, sicav et FCP	385 166	4 388	380 777			
Titres et Actions non cotés	858 000		858 000			
Sous total placement	1 243 166	4 388	1 238 777			
Total	17 990 487	927 876	17 062 612	16 124 554	969 638	15 154 916

Note n°6 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2012 pour un montant net de 2 019 229 dinars contre 2 064 074 dinars à fin 2011 et présente le détail suivant :

En Dinars	2012	2011
Créances nées d'op. d'assurances directes	994 566	921 240
Créances nées d'opérations de réassurances	66 869	11 572
Etat et organismes de sécurité sociale	766 040	686 543
Débiteurs divers	191 754	444 719
Total	2 019 229	2 064 074

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 22% du chiffre d'affaires 2012 alors qu'en 2011 ce rapport était de 29%.
- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent de compte d'acceptation en réassurance.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présente à fin 2012 un solde de 191 754 dinars contre 444 719 dinars l'exercice précédent. Il comprend, principalement, la créance d'AMINA vis-à-vis de la société mère GAT ASSURANCES pour 190 699 dinars contre 263 337 dinars à fin 2011.

Notes n° 7 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 785 004 dinars contre 1 183 724 dinars en 2011 et se détaille comme suit :

En Dinar	2012	2011
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	172 977	60 282
Frais d'acquisition reportés	346 772	484 473
Charges à partir	45 899	74 532
Comptes de régularisation	219 356	564 437
Total	785 004	1 183 724

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2012	2011
Les intérêts et loyers acquis et non échus	188 799	168 527
Les autres comptes de régularisation	30 557	395 910
Total	219 356	564 437

Note n°8 : Capitaux Propres et Réserves

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2012 un montant de 1 594 137 dinars contre 1 443 675 dinars au 31 décembre 2011 enregistrant ainsi une hausse de 10%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinars	2011	Variation (+)	Variation (-)	2012
Capital social	3 000 000			3 000 000
Réserves légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reportés	- 1 335 115			- 1 335 115
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2011	- 997 305			- 997 305
Résultat de l'exercice 2012		150 463		174 221
Total capitaux propres	1 443 675	150 463	-	1 594 137

Note n°9 : Les Provisions Techniques Brutes

Au 31 Décembre 2012, les provisions techniques brutes totalisent 15 159 374 dinars contre 14 123 536 dinars au 31 décembre 2011 accusant ainsi une augmentation de l'ordre de dinars soit 7%.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2012	2011
Provisions mathématiques	14 241 210	13 548 201
Provisions pour sinistres à payer	817 429	444 841
Autres provisions techniques	73 131	78 204
Provisions pour participation au bénéfice	27 603	52 291
Total	15 159 374	14 123 537

Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 693 009 dinars soit 5% par rapport à l'exercice 2011.

Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2012	2011
Contrats Mixte	6 431 662	6 765 824
Contrats Epargne	5 436 264	5 785 464
Contrats Décès	2 373 284	996 913
Total	14 241 210	13 548 201

Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2012 à 817 429 dinars contre 444 840 dinars en 2011. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

- Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 73 131 dinars en 2012 contre 78 204 dinars l'exercice précédent.

- Les autres provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31.12.2012, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 27 603 dinars contre 52 291 dinars. Cette évolution est due essentiellement à la liquidation au cours de l'exercice 2012 des participations aux bénéfices revenant à TunisairExpress pour un montant de 40 329 dinars.

- Les Provisions Techniques des Contrats en Unité de Compte (U.C) :

En 2012, AMINA a entamé la commercialisation des contrats en Unité de Compte. Les provisions techniques au titre de ces contrats s'élèvent au 31 décembre à 1 532 827 dinars.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant Brut de 1 243 166 dinars.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié par le fait qu'au 31.12 une partie des primes émises demeurent non encaissées pour un montant de 318 342 dinars.

Note n°10 : Les dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31.12.2012 à 1 227 642 dinars contre 2 248 313 dinars à fin 2011. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2012	2011
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	12 219
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	144 532	40 311
Créditeurs divers	1 083 037	2 195 677
Concours bancaires	72	106
Total	1 227 642	2 248 313

- ✓ Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2012 un solde de 1 083 037 dinars contre 2 195 677 en 2011. Cette régression s'explique par l'exécution de la deuxième tranche des engagements pris par la société suite à l'acquisition des actions de la société GAT Immobilier pour un montant de 949 651 dinars.

Note n°11 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2012 à 347 085 dinars contre 516 060 dinars en 2011.

Notes sur les états de résultats

1- Etat de résultat technique de l'assurance vie

Note n°12 : Les primes émises

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires net d'annulations des affaires directes réalisé par AMINA s'est élevé à 4 623 080 dinars contre 3 220 991 dinars l'année précédente.

AMINA a obtenu fin 2011, l'agrément pour la commercialisation des contrats en Unité de Compte, le chiffre d'affaires réalisé par la catégorie en 2012 s'élève à 1 303 718 dinars.

Les primes acceptées se sont élevées à 121 331 dinars contre 113 121 dinars en 2011.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 69 438 dinars contre 17 365 dinars en 2011.

Note n°13: Les produits des placements

Au 31 décembre 2012, les produits bruts de placements ce sont élevés à 2 808 183 dinars et les charges de placement ont atteint 1 886 511 dinars. Le revenu net de placement a atteint 921 672 dinars contre un revenu net de 291 081 dinars l'exercice précédent.

Note n°14: La Charge de sinistres

En 2012, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 1 706 736 dinars contre 1 853 116 dinars l'exercice précédent soit 37% du chiffre d'affaires contre 58 % l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31.12.2012 à 125 400 dinars contre 24 226 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2012.

Note n°15 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint au 31 décembre 2012 la somme de -2 196 075 dinars contre - 1 608 911 dinars l'exercice précédent ce qui représente 14% des provisions techniques.

Note n°16 : Participations aux bénéfices et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2012 s'est élevée à 140 791 dinars contre 93 664 dinars l'exercice précédent soit une hausse de 50%. Cette progression s'explique par la liquidation en 2012 des participations aux bénéfices de Tunisair express pour un montant 40 329 dinars.

Note n°17 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2012, la somme de 862 532 dinars contre 817 247 dinars en 2011 soit une hausse de 6 %. Ces frais représentent 19% du chiffre d'affaires en 2012 contre 16% en 2011. Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31.12.2012 à 541 534 Dinars contre 205 947DT soit une hausse de 163%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effort déployé au cours de l'exercice 2012 pour la commercialisation des nouveaux produits en Unité de Compte.

- ✓ **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2012 à 320 998 Dinars.

Conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, les compagnies d'assurances sont tenues de constituer une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Le calcul fait par l'actuaire a fait ressortir une provision de 489 384 dinars détaillés comme suit :

Catégorie	Ressources	Emploi	Durée moyenne des contrats	Déficit de marge
Décès périodique	16 533		5	- 444 202
Décès unique	41 105	113 594	5	
Décès groupe				
Mixte	32 759	33 552	5	- 3 966
Vie	257	8 500	5	- 41 215
UC	12 216	103 933		
Total	102 870	259 580		-489 384

L'article 6 du dit arrêté a donné la possibilité aux compagnies d'assurances de procéder à un prélèvement sur les produits financiers attendus pour couvrir la dite provision.

Ainsi, AMINA a procédé à un prélèvement de 489 384DT sur les produits financiers de l'exercice 2012 afin de combler à l'insuffisance des ressources futures qui seront prélevés sur les primes.

Note n°18 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2012 à 349 516 dinars soit 7% du Chiffre d'affaires contre 6% en 2011.

Note n°19 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2012 à 1 886 511 dinars contre 706 384 dinars l'exercice 2011. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2012	2011
Charges de gestion des Placements	56 497	25 841
Correction de valeurs sur Placements	1 638 386	310 663
Pertes sur réalisation des Placements	191 627	369 879
Total	1 886 511	706 383

✓ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment la facturation de GAT INVESTISSEMENT, les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

✓ Corrections de valeur sur placements :

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ Pertes provenant de la réalisation des placements :

Il s'agit, essentiellement, des pertes subites suites à la cession des actions cotées.

Note n°20 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2012, les produits de placements nets de charges se sont élevés à 921 672 dinars contre un revenu net de 291 081 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 80 353 dinars contre 31 787 dinars au 31 décembre 2011.

LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2012 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 139 311 dinars contre un déficit technique de 1 088 690 dinars 2011.

Note n°21 : Le résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2012 avant impôt s'élève à 155 086 dinars contre -994 084 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 4 623 dinars contre 3 221 dinars en 2011.

Le résultat net de l'exercice 2012 est bénéficiaire et s'élève à 150 463 dinars contre un résultat déficitaire de 997 305 dinars l'exercice précédent.

Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°22 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2012, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 59 012 dinars contre 82 131 dinars au 31 décembre 2011.

Note n°23 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2012, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 66 677 dinars contre -6 130 dinars au 31 décembre 2011.

Note n°24 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2012, la société AMINA n'a pas engagé des flux relatifs aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de 125 689 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 214 988 dinars contre 89 299 dinars l'exercice précédent.

Note n°25 : Note sur les opérations liées

- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :
 1. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de « La Société » qui œuvre pour son compte s'élève à 582.237 Dinars.
 2. En 2012, GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance collective pour le compte du personnel de sa filiale au titre du contrat d'assurance souscrit auprès de l'ASTREE pour 28 730 Dinars.
 3. La société GAT investissement, filiale du Groupe GAT ASSURANCES, est chargée de la gestion des placements de « La Société ». Au titre de l'exercice 2012, la charge de gestion facturée s'élève à 24.786 Dinars.
 4. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de « La Société ». Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 260.267 Dinars.
 5. « La Société » loue des locaux auprès de GAT ASSURANCES au niveau desquels elle exerce son activité. Le montant annuel du loyer TTC en 2012 s'élève à 34.518 Dinars.
 6. Le Cabinet de courtage « SECA », ayant des administrateurs en commun avec « La Société », présente au 31 décembre 2012, un solde débiteur net de commissions du compte courant ouvert sur les livres de « La Société » de 21.770 Dinars.
 7. Le compte des sociétés du groupe GAT ASSURANCES présente, au 31 décembre 2012, un solde débiteur de 190.699 Dinars.

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	98 581	8 611	28 583	43 368	393 124
Total charges des sinistres	1 745 096	3 970 699	4 520 687	1 602 157	2 548 721
Primes acquises	2 673 247	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025
% sinistres / primes acquises	65,28%	87,69%	88,21%	58,17%	91,35%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 492 104	1 562 237	2 283 043	1 923 951
Provisions pour sinistres	49 918	179	33 369	186 268	175 107
Total charges des sinistres	4 012 006	4 492 283	1 595 606	2 469 311	2 099 058
Primes acquises	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025	3 220 991
% sinistres / primes acquises	89%	88%	58%	89%	65%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 492 104	1 571 600	2 375 923	3 286 226
Provisions pour sinistres	98 342	33 608	14 204	4 544	667 202
Total charges des sinistres	4 060 430	4 525 712	1 585 803	2 380 466	3 953 428
Primes acquises	5 125 193	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080
% sinistres / primes acquises	79,22%	164,33%	56,84%	73,90%	85,52%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2012

POSTES	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	32 702 DT		32 702	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 269 942 DT		1 269 942	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements	34 863 DT		34 863	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	6 023 DT		6 296	
Total produits des placements	1 343 531	0	1 343 804	
Intérêts	- 366 133 DT		-355 075	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	- 55 726 DT		-56 497	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais			-17 448	
Total charges des placements	-421 859	0	-429 020	

Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2012	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	4 623 080 <1 832 136> <2 196 075>
Solde de souscription :	594 868
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	<541 534> <670 514>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<1 212 048>
Produits nets de placements Participation aux résultats	841 320 <140 791>
Solde Financier :	700 529
Part des réassureurs dans les primes acquises Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	<69 438> 125 400
Solde de réassurance :	55 962
Résultat technique Décembre 2012	139 311
Résultat technique Décembre 2011	-1 088 690
Variation 2012 - 2011 :	1 228 001 -113%
Informations complémentaires : Versement périodique de rente Vie Rachats Vie payés Sinistres et Capitaux échus Vie Intérêts techniques bruts de l'exercice Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2012 Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2011	27 471 831 625 673 311 15 159 374 14 123 537

Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2012	Raccordement	Total
Primes Acquisés	PRV11	4 623 080
Charges de prestations	CHV11	<1 832 136>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<2 196 075>
Solde de souscription :		594 868
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<541 534>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<670 514>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<1 212 048>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	841 320
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-140 791
Solde Financier :		700 529
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<69 438>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	125 400
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	
Solde de réassurance :		55 962
Résultat technique :		139 311
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		27 471
Montants des rachats Vie		831 625
Sinistres et Capitaux échus Vie		673 311
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		15 159 374
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		14 123 537

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AMINA » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « AMINA », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 19 980 765 dinars, des capitaux propres positifs de 1 594 140 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 150 465 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers relatifs à l'année 2012 ont été établis sur la base des états financiers de 2011 arrêtés par votre Conseil d'Administration du 3 avril 2013. Ces derniers états financiers ont fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve daté du 29 Mai 2013, mais n'ont pas été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Par conséquent notre opinion sur les comptes de 2012 est exprimée sous réserve de l'approbation des comptes de 2011 par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2013.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AMINA » au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2012, se situe en deçà du seuil réglementaire.

A l'exception du point ci-dessus exposé, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Compagnie, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. Notre stratégie et plan d'audit ont été adaptés pour tenir compte des défaillances.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « AMINA » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2013
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nous attirons votre attention que les conventions réglementées conclues durant l'exercice 2011 et mentionnées dans notre rapport spécial relatif au même exercice, n'ont pas été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2012 (autres que rémunérations des dirigeants) :

1. GAT IMMOBILIER a souscrit un contrat VISTA au profit de son personnel auprès de AMINA. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 48.888 Dinars.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2012 :

1. Le GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale AMINA. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2012 s'élève à 101.275 Dinars.
2. La quote-part TTC de AMINA dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 396.350 Dinars.
3. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de AMINA travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 582.237 Dinars.
4. Le GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale AMINA au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 28.730 Dinars.
5. La société GAT investissement, filiale du Groupe GAT, est chargée de la gestion des placements de AMINA. Au titre de l'exercice 2012, la charge de gestion facturée par GAT investissement s'élève à 24.786 Dinars. Le compte « Sociétés du groupe - SOFIGAT » présente un solde créditeur au 31/12/2012 pour le même montant.

6. Le GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de AMINA. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 260.267 Dinars.
7. AMINA a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2012 s'élève à 34.518 Dinars.
8. Le Courtier SECA, ayant des administrateurs en commun avec AMINA, présente au 31/12/2012, un solde débiteur du compte courant SECA ouvert sur les livres de AMINA, net des commissions, de 21.770 Dinars.
9. Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde débiteur au 31/12/2012 de 190.699 Dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES.
10. AMINA a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 10.292 Dinars.
11. AMINA a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2012 se présente comme suit :
 - Thouraya Msaddek : 43.231 dinars
 - Ridha Jlassi : 5.985 dinars

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
 - Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la société AMINA ont été désignés par le Conseil d'Administration du 27/07/2009.
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Les charges des dirigeants telles qu'elles ressortent des états financiers au 31/12/2012 se présentent comme suit :
 - Les jetons de présence de l'exercice 2010 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/11/2011 et s'élèvent à 15.000 dinars en brut. La répartition de ces jetons de présence a été décidée par le Conseil d'Administration du 03/04/2013. La répartition de ces jetons de présence se présente comme suit :
 - Président du Conseil d'Administration : 2.143 dinars
 - Administrateurs : 12.857 dinars
 - La quote-part de la rémunération du Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à AMINA au 31/12/2012 s'élève à 7.672 dinars.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2013
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars